



ATTENTION

Les opérations d'entretien décrites ci-dessous sont à réaliser par du personnel qualifié.

Cette fiche est un condensé. Pour tout renseignement complémentaire, se référer à la notice fournie avec la motorisation.



→ Tous les six mois la première année, puis tous les ans :

- Effectuer une inspection visuelle : Vérifier les entrées de câbles, les presse-étoupes, les bouchons etc. pour un positionnement ferme et une parfaite étanchéité. Respecter les couples selon les indications du fabricant.
- Vérifier le bon serrage des vis de fixation entre le servomoteur et la vanne ou le réducteur. Si requis, veuillez-vous référer aux indications du fabricant.
- En cas de manœuvre occasionnelle, effectuer une manœuvre d'essai.

→ Après une immersion prolongée :

- Vérifier le servomoteur.
- En cas d'entrée d'eau, vérifier et rectifier les points non étanches, sécher l'appareil de manière appropriée et vérifier sa fonctionnalité.

→ Graissage :

Le carter du réducteur est rempli de graisse en usine. Le changement de graisse s'effectue lors de la maintenance.

- En règle générale après 4 à 6 ans pour le service régulation.
- En règle générale, tous les 6 à 8 ans en cas de manœuvre fréquente (service TOR).
- En règle générale, tous les 10 à 12 ans en cas de manœuvre occasionnelle (service TOR).

Lors du changement de graisse, nous recommandons également le changement des éléments d'étanchéité.

Aucun graissage supplémentaire du carter du réducteur n'est requis pendant le fonctionnement.